

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 JUILLET 2026 A 19 HEURES 00

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs ABONDANCE Paul, BARET André, CHARRIERE Alain, FRAISSARD Alain, GOMBERT Pierre-Alain, ROMANET Joël, TERRAZ Jean-Pierre

Mmes ABONDANCE Monique, HARQUIN Alix, RIMBOUD Laetitia, ROMANET Marie-Aline

ABSENT(E) S : néant

EXCUSE(E) S : néant

SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 05.06.2026.

DOSSIERS D'URBANISME

Après étude par la commission communale d'urbanisme, les dossiers suivants ont reçu un avis favorable :

- **PICHOT Lucie :** DP pour la modification de la façade du bâtiment cadastré ZN 747 côté place de l'église, par la transformation d'une fenêtre en porte d'entrée afin d'aménager un logement indépendant.
- **TERRAZ Jean-Noël :** DP pour l'installation d'une pergola sur le terrain cadastré Q 1296 situé 545 route de Notre Dame du Pré.

ANNULE ET REMPLACE : APPROBATION COUPES DE BOIS 2026 ET DESIGNATION DES GARANTS

Monsieur le Maire explique que deux modes de ventes sont possibles : la vente en bois sur pied et la vente en bois façonné.

Mme Favre Cécile a informé la commune que la vente des 3 parcelles prévue pour 2026 en bois façonné serait finalement en bois sur pied.

Cette proposition porte pour une vente de 3 parcelles avec mise en concurrence de 749 m³ en volume présumé sur la parcelle n° 44, 450 m³ sur la parcelle n°45 et 952 m³ sur la parcelle n°46.

La délibération prise fin 2025 est donc caduque et il convient de délibérer à nouveau.

D'autre part, il convient de désigner les garants de la forêt qui ont pour mission d'assurer la bonne exploitation des bois. Mrs ROMANET Joel, FRAISSARD Alain et Mr CHARRIERE Alain ont été désignés en qualité de garants. Les membres acceptent à l'unanimité cette proposition.

Délibération n° 2026.36

APPROBATION COUPES DE BOIS 2027 ET DESIGNATION DES GARANTS

Monsieur la Maire donne lecture de la proposition de coupes de bois pour l'année 2027 proposée par l'ONF. Cette proposition porte sur une vente de 4 parcelles avec mise en concurrence de 150 m³ en volume présumé sur la parcelle n° 1-b, 450 m³ sur la parcelle n°1-a, 750 m³ sur la parcelle n° 24 et 342 m³ sur la parcelle n°23. Les bois des parcelles 1-a et 1-b seront vendus en bois façonnés et les bois des parcelles 23 et 24 en bois sur pied.

D'autre part, il convient de désigner les garants de la forêt qui ont pour mission d'assurer la bonne exploitation des bois. Mrs ROMANET Joel, FRAISSARD Alain et Mr CHARRIERE Alain ont été désignés en qualité de garants. Les membres acceptent à l'unanimité cette proposition.
Délibération n°2026.37

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'ONF POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

Cette délibération intervient dans le cadre de la réforme de la facturation électronique entre professionnels à compter du 1^{er} septembre 2026 (les communes étant également impliquées).

La commune de Notre Dame du Pré est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier. La commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'ONF, cependant la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions. Lors d'une vente il est nécessaire d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées. A ce titre, la commune souhaite confier à l'ONF un mandat pour l'établissement de l'émission de factures de recettes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Délibération n° 2026.38

ADHESION A LA COMPETENCE « TRANSITION ENERGETIQUE » DU SDES

En janvier 2026, le SDES informait de l'évolution de ses statuts, permettant notamment aux collectivités d'adhérer à de nouvelles compétences proposées par le syndicat.

Ces évolutions permettent au SDES d'accompagner les collectivités savoyardes dans les domaines suivants :

- *Electricité*
- *Gaz*
- *Transition énergétique*
- *Eclairage public*
- *Réseaux de chaleur et froid*

La compétence « transition énergétique » constitue un levier majeur pour accompagner les collectivités dans leurs projets rénovation de leur patrimoine grâce à un accompagnement en ingénierie et le versement de participations financières (aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux).

A compter du 1^{er} janvier 2027, l'accès à ses aides ne pourra plus être possible sans adhésion préalable à cette compétence.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de transférer au Syndicat Départemental d'Energies de la Savoie la compétence transition énergétique et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Délibération n°2026.39

MODALITES DE PRISE EN CHARGE, POUR LES ELUS, DES FRAIS LIES A DES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES

Les membres du conseil municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements

hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des instances ou organismes dont ils font partie.

Lors d'un déplacement, le principe quant au choix du moyen de transport reste l'utilisation du moyen de transport le moins onéreux et, lorsque l'intérêt de la mission l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement. A cet effet, le véhicule de service sera utilisé en priorité.

L'élu autorisé à utiliser son véhicule personnel est remboursé pour des déplacements d'une distance supérieure à 30 kilomètres de la mairie, sur la base du barème des frais kilométriques conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié.

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0,33 euros	0,41 euros	0,24 euros
Véhicule de 6 CV et 7 CV	0,42 euros	0,53 euros	0,31 euros
Véhicule de 8 CV et plus	0,46 euros	0,57 euros	0,33 euros

Le remboursement des frais divers tels que péage, véhicule de location, parcs de stationnement, taxi... sera effectué sur production des justificatifs de paiement.

Concernant les frais de repas, l'indemnité forfaitaire est fixée par le conseil municipal à 20 € par repas.

L'indemnité forfaitaire d'hébergement est fixée par le conseil municipal à 90 € par nuit pour les villes de moins de 200 000 habitants et 120 € par nuit pour les villes de plus de 200 000 habitants.

La prise en charge de ses frais exige la production de justificatifs de paiement de la part de l'élu.
Délibération n°2026.40

CREATION DE COMMISSIONS COMMUNALES FACULTATIVES « ENVIRONNEMENT » ET « SECURITE ET PREVENTION » ET MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMISSION « VOIRIE-EAU-ASSAINISSEMENT – GESTION DES DECHETS – SECURITE ET RISQUES NATURELS MAJEURS »

Lors de la réunion du conseil municipal du 20 avril 2026, les commissions communales facultatives ont été créées, ainsi que la désignation des membres. Depuis, les élus ont exprimé le souhait d'ajouter 2 commissions à la liste : « environnement » et « sécurité et prévention ». De plus, la commission existante « Voirie - Eau – Assainissement – Gestion des déchets - Sécurité et risques naturels majeurs » va être modifiée pour retirer la partie « sécurité et risques majeurs » et l'intégrer à la nouvelle commission « sécurité et prévention ».

Le tableau des commissions facultatives est donc modifié comme suit :

N°	Commissions facultatives proposées	Membres
1	Communication (Internet, Illiwap, Journal communal, Facebook, ...)	Terraz Jean-Pierre (P) Abondance Monique (VP) Baret André Romanet Marie-Aline Harquin Alix
2	Ressources humaines	Terraz Jean-Pierre (P) Abondance Monique (VP) Romanet Joel (VP)

		<i>Abondance Paul Harquin Alix</i>
3	<i>Finances communales</i>	<i>Terraz Jean-Pierre (P) Abondance Monique (VP) Baret André</i>
4	<i>Action sociale</i>	<i>Terraz Jean-Pierre (P) Romanet Marie-Aline (VP) Harquin Alix</i>
5	<i>Urbanisme</i>	<i>Terraz Jean-Pierre (P) Romanet Joel (VP) Abondance Monique Abondance Paul Baret André Fraissard Alain</i>
6	<i>P.L.U.</i>	<i>Terraz Jean-Pierre (P) + Les 10 conseillers municipaux</i>
7	<i>Voirie - Eau – Assainissement – Gestion des déchets</i>	<i>Terraz Jean-Pierre (P) Romanet Joel (VP) Abondance Paul Gombert Pierre-Alain Baret André Fraissard Alain</i>
8	<i>Entretien des bâtiments communaux</i>	<i>Terraz Jean-Pierre (P) Romanet Joel (VP) Abondance Monique Abondance Paul Rimboud Laetitia</i>
9	<i>Forêt - Affouage – Chasse – Sentiers Agriculture -Alpage - Montagne</i>	<i>Terraz Jean-Pierre (P) Fraissard Alain (VP) Romanet Joel Charriere Alain Abondance Paul Rimboud Laetitia</i>
10	<i>Attractivité touristique Culture - Fêtes - Animations</i>	<i>Terraz Jean-Pierre (P) Baret André (VP) Abondance Monique Romanet Joel Harquin Alix Abondance Paul Romanet Marie-Aline</i>
11	<i>Les projets d'investissement</i>	<i>Terraz Jean-Pierre Abondance Monique Romanet Joel Baret André Abondance Paul</i>
12	<i>Environnement</i>	<i>Terraz Jean-Pierre (P) Charriere Alain (VP) Harquin Alix Rimboud Laetitia Abondance Paul</i>
13	<i>Sécurité et Prévention</i>	<i>Terraz Jean-Pierre (P) Abondance Paul (VP) Rimboud Laetitia</i>

		Gombert Pierre-Alain Charriere Alain
--	--	---

Délibération n°2026.41

QUESTIONS DIVERSES

- **FDEC 2026** Subvention de 2 403 € accordée sur un devis de 5 461€ pour la mise en conformité électrique des bâtiments municipaux
Réfection du pont pour aller à Hauteville, devis estimé à 67 530 € : demande de subvention de 29 714€ reportée à 2027
- **Demandes de subventions 2027** : La fin d'année approchant, il est urgent de définir nos projets d'investissement 2027 pour faire obtenir des devis et faire les demandes de subvention
 - Demande de subventions régionales : à déposer à partir du 1er septembre
 - Demande de subventions départementales (FDEC) : à faire avant fin octobre
- **Plan Pluriannuel d'Investissement** : AGATE ayant saisi toutes les données afférentes à nos projets d'investissement, il est facile d'éditer tous les scénarios possibles en faisant varier les différentes données (montant des investissements, étalement dans le temps, montant des subventions, montants et mensualités de emprunts éventuels, taux de fiscalité, ...)
Demande adressée à AGATE de fournir notamment les scénarios suivants :
 - Rénovation de l'école des Plaines et on conserve la cure sans y toucher
 - Rénovation de l'école des Plaines et mise en vente de la cure de Nddp. 3 agences immobilières ont été sollicitées pour avoir une estimation de la cure, nous attendons de fixer le rdv.
 - Rénovation de la cure de Nddp et on conserve en l'état l'école des plaines
 - Démolition de la cure pour en faire un parking. Il faut estimer le coût de démolition, le coût de réalisation d'un mur de soutènement de l'église, le coût de création du parking proprement dit (mur de soutènement, enrobé, marquage au sol, barrières...)
 Une réunion publique sera organisée pour débattre de ces sujets.
- **Départ en congés maternité de la Secrétaire Générale du 01/12/2026 au 01/06/2027 environ** : une demande d'intervention d'une secrétaire itinérante, pour 3 jours par semaine, a été adressée au Centre de Gestion, pour la durée des congés. Les secrétaires itinérantes du CDG étant très sollicitées, il sera possible de se tourner également vers l'Agence Alpine des Territoires, AGATE, qui se tient à disposition de la mairie pour réaliser des tâches précises telles que les salaires, le CFU ou encore l'élaboration du budget. Une offre d'emploi sera également diffusée.
- **Recrutement d'un CDD pour nettoyage de locaux communaux** : Annonce de recrutement publiée pour un CDD. Pas de candidature, attente de proposition d'une société de service de nettoyage.
- **Recensement INSEE 2027 des logements et des habitants** : Catherine BOURGEOIS qui avait déjà assuré la mission de coordinatrice communale pour le recensement 2022, accepte d'assurer cette mission pour le recensement 2027. Il faudra recruter deux recenseurs : un pour Notre-Dame-du-Pré et un pour Les Plaines. Une annonce va être diffusée.
- **P.L.U. versus P.L.U.I** : le transfert de compétence du PLU à l'intercommunalité devient automatique au 1^{er} juillet de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement des conseils municipaux et communautaires. Ce sera donc le 1^{er} juillet 2027. La commune a toutefois la possibilité de s'y opposer en délibérant sur le sujet avant le 31/12/2026.
- **Révision du PLU** : Les communes doivent engager la révision de leur PLU, a minima pour mise en conformité avec la loi « Climat et résilience » en 2028. La mairie a sollicité l'accompagnement de

l'agence AGATE pour engager et réaliser la démarche : rédaction du cahier des charges, consultation de bureaux d'études spécialisés, sélection du prestataire, suivi de la réalisation du PLU. La démarche prend environ un an pour une simple révision, et plus de 2 ans pour une révision complète.

- **Voirie :** *les enrobées prévues ont été réalisées.*
 - **Montée du 08 juin 1944 :** *les devis ont été reçus, les travaux vont donc être engagés pour la totalité des tronçons du chemin du 8 juin 1944.*
 - **Marquages au sol :** *marquages au sol 30 km/h, places de parking en bordure du Gai Soleil, place de parking PMR à NDdP et nouvel emplacement PMR vers la salle polyvalente des Plaines, l'actuel emplacement gêne l'accès à un garage à proximité : Commande passée*
 - **Pont du Nantet (aux Plaines) :** *réparation par les agents techniques.*
 - **Radar pédagogique solaire mobile :** *la limitation à 30km/h et les marquages au sol « 30 » ne suffiront probablement pas. Il pourrait être envisagé l'acquisition d'un radar pédagogique mobile et solaire (3 840€ TTC) que l'on pourrait déplacer, par campagne de prévention, dans différents endroits sensibles. C'est notamment la solution appliquée par la commune de Saint-Marcel. La commune de Saint-Marcel accepte de nous prêter le leur pour en expérimenter l'usage et l'intérêt.*
- **Bâtiments :**
 - **Cure, travaux d'étalement du passage voûté :** *Cette action d'étalement sera réalisée par les agents techniques de la mairie en automne.*
 - **Local des pompiers :** *interdire l'accès au toit par une barrière (sécurité/ chute de hauteur et éviter la dégradation de la couverture goudronnée) Devis reçu et accepté de 2460 €. La pause d'une bavette sera faite par l'agent technique municipal.*
 - **Ancienne cave de l'alpage :** *option à étudier par un architecte ou un bureau d'étude qui consisterait à démolir la partie arrière du bâtiment et conserver la partie avant pour en faire un abri en accès libre. Alain FRAISSARD demande des devis à l'entreprise SUCHET et à l'entreprise NOVAGO*
 - **Arbé de plan Sapey :** *étayer le bâtiment. Programmer une « journée des volontaires » début septembre. En préalable demander au groupement pastoral pour dégager de la terre et permettre de couler des plots pour étayer.*
 - **Chapelle des Plaines, Chapelle Notre-Dame-des-Champs, Eglise, Ancien grenier municipal :** *André BARET dans le cadre de sa délégation de fonction « Attractivité touristique » va demander des devis de rénovation pour le montage de dossiers de demandes de subventions.*
- **Eau :** *le règlement du service des eaux de la commune date du 04/02/2000, et est obsolète. Il doit donc être révisé et faire l'objet d'une délibération en conseil municipal.*
 - **Réservoirs :** *Les devis VEOLIA concernant les améliorations à apporter à nos 3 réservoirs, notamment remplacer la chloration par des systèmes UV, doivent être mis en attente d'une décision de la commune d'adhérer (ou non) au Syndicat des Eaux de Moyennes Tarentaise.*
 - **Opportunité/faisabilité d'adhésion au Syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise :** *Mr LASCOURS du bureau d'étude EAURYX est venu lundi 20 juillet présenter le rapport final. Il apparaît que la commune aurait tout intérêt à adhérer au SEMT : a priori sans augmentation du tarif de l'eau, mutualisation des risques et solidarité entre communes, allègement du travail de la secrétaire générale, simplification du budget communal... Le SEMT doit demander une étude complémentaire financière et RH détaillée. L'adhésion de la commune au SEMT se ferait à partir du 1er janvier 2028. Le maire a pris contact avec Dominique DUNAND le président du SEMT et Loïc BALANDIER directeur technique du SEMT*

- **ENS Espace Naturel Sensible du Bois des Allemands : commune de Notre-Dame-du-Pré et commune d'Aime** 1^{ère} réunion du comité le 24 juillet organisé par l'APTV. Réflexion engagée pour récréer une passerelle pour franchir le Nant Thieret comme cela était le cas autrefois. Cela permettra de créer un lien de mobilité douce (randonneurs) entre Pravin/Glaisy et Montgésin/Montalbert, tout en veillant à préserver la nature.
- **Parcours d'interprétation CCCT** : du retard pris chez le prestataire de la CCCT. La mise en service initialement prévue fin juillet est reportée mi-août. Courrier du maire à la CCCT pour prise en charge de l'installation d'une barrière de sécurité pour le tronçon du parcours qui longe le ravin sur le Nant Gelé. En attendant, pose par la mairie d'un filet de sécurité.
- **Concerts dans l'église baroque, jeudi 13 août à 18h00** : André BARRET et Marie-Aline ROMANET font le nécessaire auprès du diocèse pour formuler la demande d'autorisation pour un concert donné par le Quatuor à cordes en répétition dans un gîte du village.
- **Terrain de jeux de boules aux Plaines** : L'agent technique a débroussaillé. Les agents techniques ou une entreprise (en fonction du planning) vont complètement remettre le terrain en état.
- **Convention pour mise à disposition gratuite de l'espace public** : Mme FONVIELLE, qui a racheté la maison de Geneviève LEGRET, souhaite bénéficier d'une "convention pour mise à disposition gratuite de l'espace public" comme cela avait été accordé à Mme LEGRET, pour aménager cette petite surface en y créant une terrasse. Les élus donnent leur accord.
- **Création d'une police municipale portée par la mairie de Saint-Marcel** : La mairie de Saint-Marcel va créer une police municipale, dont les mairies limitrophes de Hautecour et Notre-Dame-du-Pré pourraient bénéficier par établissement d'une simple convention. Une réunion s'est tenue à la mairie de St Marcel, lundi 06 juillet.
Le coût annuel tout compris d'un agent de police municipale est de moins de 52 000 euros (salaire avec charge sociale : 46 000 €/an, véhicule en leasing comprenant assurance et entretien : 5000 €/an, équipements : 500 €/an.)
Ainsi pour moins de 5000 €/an, la commune de Notre-Dame-du-Pré pourrait disposer d'un agent de police municipale assermenté et expérimenté.
Nous débattons de cette perspective lors d'un prochain municipal. La mairie de Saint-Marcel souhaite avoir une réponse d'ici octobre pour déposer son dossier à la préfecture à l'automne pour création de sa police municipale au 1er janvier 2027. Les élus souhaitent avoir une définition claire des missions qui pourraient être exercées par l'agent.
- **Fiscalité** : pour information, la Taxe sur les Logements Vacants passe de 17% à 34% de la valeur locative cadastrale. Notre commune est classée en zone « tendue » en matière de logement. Cette taxe vise à forcer les propriétaires à rénover et à louer ou bien à vendre.
- **Journal communal (FDC)** : la commission doit se mobiliser pour relancer le journal communal.
- **Microcentrale** : une réunion publique de présentation du projet de microcentrales par FMG aura lieu le mercredi 16 septembre à 19h à la salle polyvalente du chef-lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie.

Le Maire
Mr TERRAZ Jean-Pierre

La secrétaire de séance
Mme ROMANET Marie-Aline



